



MIEUX
CONSOMMER

POUR MIEUX PERFORMER

Projets d'initiatives structurantes
en technologies efficaces – PISTE

Guide du demandeur

Table des matières

Avant-propos		3
Introduction		4
Section 1	Nature des projets recherchés	5
Section 2	Admissibilité	6
Section 3	Critères d'analyse des propositions de projets	7
Section 4	Aide financière	9
Section 5	Conditions administratives	10
Section 6	Processus de réalisation d'un projet	12
Section 7	Références	15
Section 8	Avis	16
Annexe 1	Formulaire de demande d'analyse de proposition de projet	17

Avant-propos

Par l'intermédiaire de son Plan global en efficacité énergétique, Hydro-Québec vise l'économie de 4,7 TWh d'électricité à l'horizon 2010. Pour y parvenir, elle a élaboré 13 programmes : 6 programmes pour sa clientèle résidentielle, 3 pour sa clientèle des marchés commercial, institutionnel ainsi que des petites et moyennes entreprises industrielles, et enfin, 4 pour sa clientèle de la grande entreprise. Des informations sur ces programmes sont disponibles sur le site Internet à :

www.hydroquebec.qc.ca

Les mesures d'économie d'énergie vers lesquelles sont orientés ces programmes touchent plusieurs aspects : les conseils, les appareils économiseurs, l'enveloppe des bâtiments ainsi que l'optimisation des procédés industriels.

Hydro-Québec est toujours désireuse d'élargir son offre en efficacité énergétique. Elle a ainsi mis en place deux activités qui visent à soutenir financièrement des propositions portant, d'une part, sur des technologies qui nécessitent des efforts d'expérimentation ou de démonstration (programme IDÉE) et, d'autre part, sur des approches commerciales insuffisamment maîtrisées ou développées ainsi que sur l'implantation de technologies non répandues (programme PISTE).

Le présent document s'adresse à toute personne désirant proposer un projet dans le cadre de l'activité Projet d'initiatives structurantes en technologies efficaces, ci-dessous appelée « programme PISTE »

Introduction

Hydro-Québec souhaite tester la faisabilité et l'acceptabilité de nouvelles approches commerciales ou de technologies efficaces permettant de réduire la consommation d'électricité, et en évaluer la rentabilité.

Par l'entremise de PISTE, Hydro-Québec apporte une aide financière à des projets pilotes qui serviront à trouver et à définir, à partir de technologies démontrées, les éléments structurants de marchés d'efficacité énergétique en devenir. PISTE vise à lever les barrières liées à la commercialisation de mesures ou de technologies éprouvées en efficacité énergétique.

PISTE a également pour objectif d'accroître le succès des approches commerciales déjà intégrées à la programmation du Plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec. Les projets PISTE doivent généralement être réalisés à l'intérieur d'un échéancier de douze mois et peuvent être financés de façon à couvrir tous les coûts admissibles d'un projet pilote.

Hydro-Québec accueille favorablement les propositions faisant appel à la complémentarité et au partenariat avec d'autres leviers financiers, commerciaux et techniques tels ceux des universités, des programmes fédéraux et provinciaux, des associations et fondations, des manufacturiers, etc.

PISTE mise sur la créativité du milieu

PISTE fait appel à sa clientèle afin de trouver de nouvelles façons d'implanter les produits/technologies existants en efficacité énergétique, et ce, en vue de mobiliser les marchés pour leur adoption.

Hydro-Québec accueille des propositions de projets selon deux volets :

- **Volet d'appels de propositions.** Hydro-Québec prévoit émettre périodiquement des appels de propositions (APP) portant sur des thématiques spécifiques en efficacité énergétique. Les demandeurs intéressés à répondre à un APP doivent se reporter au document définissant les conditions particulières de cet APP.
- **Volet de propositions spontanées.** Hydro-Québec accueille aussi en tout temps des projets proposés par le marché et s'inscrivant à l'intérieur des objectifs et des paramètres de PISTE. Le présent guide du demandeur est conçu pour encadrer la démarche relative à ce type de proposition.

Pour appuyer ses actions dans le cadre du programme PISTE, Hydro-Québec a formé un comité consultatif composé de 14 membres externes. Un des rôles du comité consultatif IDÉE / PISTE est d'évaluer toutes les propositions présentées à Hydro-Québec et de formuler des recommandations quant à la sélection de projets pilotes. Chacun des membres du comité possède une expertise particulière, de sorte que le comité peut faire valoir les préoccupations et les attentes provenant de divers segments de marché.

Section 1 – Nature des projets recherchés

PISTE convoite les projets dont l'approche commerciale est originale et novatrice, et qui permettront de développer et de mobiliser des marchés d'efficacité énergétique nouveaux ou à peine existants. Les projets pilotes recherchés doivent permettre d'évaluer l'efficacité des approches proposées, en se basant sur des mesures d'économie d'énergie déjà connues et éprouvées. Ces propositions peuvent être liées à l'implantation de technologies non répandues ou d'approches commerciales jugées insuffisamment développées au Québec.

PISTE offre une aide financière à la commercialisation de mesures ou de technologies existantes à haut potentiel d'économie d'énergie et ayant un faible taux de pénétration, pour ainsi mobiliser les marchés en vue de leur adoption.

Les projets pilotes recherchés permettront de vérifier si une approche s'implante avec succès dans un contexte réel, de mesurer son taux de pénétration ainsi que le gain réel en kilowattheures, de connaître les coûts de l'initiative et d'en évaluer la rentabilité.

Les projets proposés dans le cadre du programme PISTE doivent s'adresser aux secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ou des petites et moyennes industries. Ils peuvent porter sur l'économie d'énergie, la gestion de l'énergie ou l'utilisation efficace de l'énergie. Les projets relatifs aux économies de combustibles ne sont toutefois pas admissibles ici.

Section 2 – Admissibilité

2.1 Projets admissibles

Tout concept, approche, démarche ou processus novateur et efficient qui offre un potentiel d'économie d'énergie électrique lié à une mesure ou à une technologie existante et éprouvée, et dont l'implantation est peu répandue, est admissible au programme PISTE.

2.2 Demandeurs admissibles

Toute personne, société ou organisation gouvernementale ou non gouvernementale ayant une place d'affaires au Québec, est admissible.

Un consortium de partenaires peut soumettre une proposition pour autant qu'un des partenaires soit désigné maître d'œuvre. Ce dernier sera le demandeur avec qui transigera Hydro-Québec. L'entente commerciale définissant le consortium et mandatant le maître d'œuvre devra faire partie de la proposition. Celle-ci devra être signée par une personne dûment autorisée.

2.3 Coûts admissibles

Sont admissibles dans le calcul de l'aide financière tous les coûts relatifs à la mise en place et à l'exploitation du projet pilote, à l'exception de ceux énumérés à la section 2.4.

Par exemple :

- promotion et publicité;
- location de locaux;
- activités de prise de rendez-vous et de service à la clientèle;
- rédaction des rapports de suivi du projet;
- mise en place des outils de suivi et de gestion;
- tout autre coût jugé essentiel à la réalisation du projet pilote.

2.4 Coûts non admissibles

- achat d'équipements majeurs;
- achat de véhicules;
- achat de bâtiments;
- amendes, contraventions, recours intentés contre le demandeur dans le cadre de la réalisation de ses activités;
- tout coût jugé non raisonnable et non pertinent à la réalisation du projet pilote;
- taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ) payées par le demandeur à ses fournisseurs de biens et services (puisque ces taxes sont récupérables par le demandeur et non par Hydro-Québec).

Section 3 – Critères d'évaluation des propositions de projets

Toutes les propositions reçues qui satisfont aux conditions d'admissibilité sont évaluées par le comité consultatif IDÉE / PISTE. Ce comité externe, composé de 14 membres, recommande à Hydro-Québec les propositions à retenir pour la réalisation des projets pilotes. Les critères utilisés pour l'évaluation des propositions sont les suivants :

3.1 Approche commerciale proposée

L'efficacité et l'originalité de l'approche commerciale proposée pour le concept en cause sont des éléments importants de l'analyse des propositions de projets.

Ce critère permet d'évaluer le caractère novateur, rigoureux et performant de la stratégie d'intervention suggérée dans le cadre du projet pilote. Les stratégies de marketing, de commercialisation et de service à la clientèle qui assurent le succès du projet pilote sont prises en considération sous ce critère.

Le critère tient compte également du potentiel de déploiement de l'approche ou du concept à l'ensemble du Québec ainsi que de la capacité à le déployer rapidement.

3.2 Coûts

Les coûts de chaque étape et de chaque activité du projet constituent un autre groupe d'éléments considérés dans l'analyse et l'évaluation des propositions.

Les coûts de la mesure d'économie d'énergie, les coûts administratifs, de gestion, de service à la clientèle, ceux des activités promotionnelles, etc., sont visés ici. L'équilibre général de la structure de coûts proposée est un autre facteur dont on tient compte.

Il en va de même, lorsque applicable, pour les revenus prévus générés par certaines activités reliées au projet pilote.

Enfin, la rigueur dans l'approche ainsi que la méthode d'estimation des coûts sont considérées sous ce critère.

3.3 Gains énergétiques

Les gains énergétiques reliés à la mesure d'économie d'énergie proposée sont pris en compte, de même que le gain unitaire de l'intervention et la durée de vie de la mesure.

De plus, l'impact environnemental de l'intervention est considéré ainsi que l'impact énergétique potentiel résultant d'un éventuel déploiement provincial de l'approche.

3.4 Qualification et expérience

La qualification du demandeur, de l'équipe de projet, du chef de projet et des partenaires d'affaires constitue un autre critère important dans l'analyse des propositions.

Ce critère permet d'évaluer l'expérience du demandeur, des partenaires, des consultants et des fournisseurs impliqués dans le développement du projet proposé. L'expérience du responsable du projet et du personnel-clé, leurs connaissances en marketing, en gestion de projet ainsi que dans les domaines de compétences spécifiques au projet sont des éléments pris en considération sous ce critère.

Parmi les autres éléments, mentionnons l'importance des partenaires commerciaux, financiers ou d'affaires associés au projet, ainsi que l'efficacité de la structure organisationnelle favorisant une réalisation performante du projet pilote.

3.5 Qualité globale de la proposition

La clarté et la rigueur de la proposition ainsi que l'approche globale du projet sont considérées dans l'analyse des propositions.

Section 4 – Aide financière

4.1 Aide financière accordée par projet pilote

Le montant de l'aide financière offerte pour chaque proposition peut atteindre 100 % du coût du projet. L'aide maximale que peuvent recevoir le demandeur et ses affiliés est fixée à 500 000 \$ avant l'application des taxes. L'aide financière accordée représente les coûts admissibles du projet moins la contribution financière du demandeur et de ses partenaires.

4.2 Contribution du demandeur

Le demandeur doit indiquer dans sa proposition toutes les sources et tous les montants d'aide financière obtenus ou faisant l'objet d'une demande auprès d'autres organismes qu'Hydro-Québec et en lien avec le projet proposé, ainsi que toute demande d'aide financière déjà soumise à Hydro-Québec.

4.3 Versement de l'aide financière

Le versement de l'aide financière se fera selon l'échéancier suivant :

- un montant forfaitaire sera versé à la signature du contrat en fonction des besoins liés au projet;
- des versements périodiques seront remis suivant la réception de factures et des pièces justificatives¹;
- un dernier versement correspondant aux montants retenus lors des versements périodiques (10 %) sera versé à la fin du projet. Ce versement est conditionnel à l'approbation, par Hydro-Québec, du *Rapport final de projet pilote*.

Pour recevoir les versements d'aide financière, le demandeur doit fournir avec sa facture un rapport comptable. Ce rapport doit indiquer toutes les dépenses admissibles payées aux fournisseurs du demandeur (*se reporter à la section 2.3*) et comporter toutes les autres pièces justificatives.

Le demandeur doit émettre une facture pour permettre à Hydro-Québec de verser l'aide financière. Cette facture doit indiquer l'ensemble des frais admissibles. L'aide financière (excluant les frais non admissibles) sera assujettie à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente du Québec (TVQ) puisque les autorités fiscales considèrent qu'un service est rendu par le demandeur.

Les modalités liées à l'aide financière et à la facturation seront précisées dans le contrat liant Hydro-Québec et le demandeur.

¹ À chaque versement, Hydro-Québec retiendra un montant correspondant à 10 % du versement prévu. Ces montants seront remis à la fin du projet à la suite de l'approbation du *rapport final de projet pilote* par Hydro-Québec.

Section 5 – Conditions administratives

5.1 Engagement d'Hydro-Québec

Hydro-Québec

- s'engage à analyser toutes les propositions reçues dans le cadre du programme PISTE qui satisfont aux critères d'admissibilité;
- ne pourra être tenue responsable des dommages ou préjudices de quelque nature que ce soit découlant d'une proposition de projet;
- ne remboursera aucune dépense engagée concernant la préparation des propositions ou les négociations qui pourraient être requises pour compléter l'entente entre Hydro-Québec et le demandeur;
- se réserve le droit de négocier le contenu, les coûts, la durée et toutes les modalités relatives à la proposition présentée;
- se réserve le droit de ne pas conclure de contrat avec un demandeur retenu. En pareil cas, aucun dommage, de quelque nature que ce soit, ne pourra être réclamé à Hydro-Québec.

5.2 Engagement du demandeur

Le demandeur

- est responsable de proposer un concept original et novateur;
- devra réaliser le projet pilote dans un délai approximatif de 12 mois à compter de la date de démarrage convenue au contrat;
- demeure entièrement responsable des résultats du projet pilote, peu importe les intervenants en cause;
- s'engage à remplir et à remettre à Hydro-Québec un rapport détaillé de suivi de mi-projet ainsi qu'un rapport final;
- devra faire approuver le contenu de toute communication destinée à la clientèle;
- devra accepter que les résultats et les données émanant du projet pilote demeurent la propriété exclusive d'Hydro-Québec.

5.3 Conflit d'intérêts

Le demandeur ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts. Il s'engage, dans l'éventualité de l'obtention d'un contrat, à éviter toute occasion pouvant le mettre en position de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.

5.4 Critères de rejet des propositions

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter d'office toute proposition reçue, notamment les propositions incomplètes, non conformes aux présentes, contenant de faux renseignements ou ne contenant pas tous les renseignements requis pour l'analyse. Hydro-Québec n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les demandeurs. Ces derniers reconnaissent qu'ils ne pourront d'aucune façon contester la décision d'Hydro-Québec d'accepter ou de ne pas retenir quelque proposition que ce soit.

5.5 Propriété de la proposition

La proposition présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive d'Hydro-Québec et ne sont pas retournés au demandeur. Hydro-Québec s'engage à garder confidentiel le contenu des propositions des demandeurs.

5.6 Signature du contrat et début du projet pilote

Le demandeur retenu ne peut entreprendre les travaux avant qu'un contrat écrit à cet effet ne soit signé par les deux parties ou qu'un avis écrit officiel du représentant d'Hydro-Québec ne lui soit adressé pour autoriser le début des services.

Section 6 – Processus de réalisation d'un projet

ÉTAPE 1 – Dépôt de la proposition

ÉTAPE 2 – Analyse de la proposition

ÉTAPE 3 – Signature de l'entente contractuelle

ÉTAPE 4 – Mise en route du projet pilote

ÉTAPE 5 – Dépôt des rapports de suivi

6.1 ÉTAPE 1 – Dépôt de la proposition

Pour présenter un projet dans le cadre de PISTE, le demandeur doit :

- remplir le *Formulaire de demande d'analyse de proposition de projet* accompagnant le présent document (annexe I). Une version électronique est disponible sur le site Internet à : www.hydroquebec.com/piste

6.1.1 Envoi du formulaire de demande à Hydro-Québec

Le demandeur doit faire parvenir à Hydro-Québec le *Formulaire de demande d'analyse de proposition de projet* dûment rempli et signé ainsi que les documents qui l'accompagnent en **deux copies**, dont une copie marquée « originale », à l'adresse suivante :

Adresse postale

Hydro-Québec
Direction Efficacité énergétique
A/S de Activité PISTE
Demande d'analyse de proposition de projet
Complexe Desjardins, tour de l'Est, 26^e étage
Case postale 10 000
Montréal (Québec) H5B 1H7

* Une version électronique des documents sur disque compact (CD) doit accompagner le dépôt.

6.1.2 Confirmation de réception par Hydro-Québec

Hydro-Québec confirmera la réception du *Formulaire de demande d'analyse de proposition de projet* par écrit au demandeur dans un délai de cinq jours ouvrables suivant sa réception.

6.2 ÉTAPE 2 – Analyse de la proposition

Sur réception d'une proposition, Hydro-Québec procédera à son analyse en s'assurant, à cette étape :

- que tous les critères d'admissibilité sont respectés;
- que toutes les informations requises à des fins d'évaluation sont fournies.

Hydro-Québec pourra exiger du demandeur des précisions additionnelles. Elle se réserve également le droit de refuser une proposition qui ne respecterait pas tous les critères d'admissibilité ou qui serait incomplète.

Hydro-Québec soumettra toutes les demandes d'analyse de proposition de projet admissibles au comité consultatif IDÉE / PISTE.

6.2.1 Recommandations du comité consultatif IDÉE / PISTE

Le comité consultatif examinera toutes les propositions admissibles reçues par Hydro-Québec selon les critères d'analyse de proposition de projets. Il recommandera à Hydro-Québec les projets qu'il juge les plus pertinents. Les critères d'analyse des projets sont indiqués à la section 3 du présent guide.

6.2.2 Confirmation des propositions retenues et non retenues

Suivant la recommandation du comité consultatif, Hydro-Québec communiquera par écrit aux demandeurs la décision à l'égard de leur proposition dans un délai maximal de 15 jours. Les décisions sont finales et sans appel. Toute proposition doit être valable pour une durée de trois mois suivant son dépôt.

6.3 ÉTAPE 3 – Signature de l'entente contractuelle

Si le projet est accepté, le demandeur et Hydro-Québec devront signer un contrat dans lequel seront définis les obligations des parties, les coûts du projet, le montant d'aide financière accordé, les conditions particulières, les modalités de versement de l'aide financière et l'échéancier de réalisation.

6.4 ÉTAPE 4 – Mise en route du projet pilote

Le projet pilote démarre à la date indiquée au contrat.

Hydro-Québec ne pourra être tenue responsable de verser quelque montant que ce soit avant qu'un contrat n'ait été signé par les deux parties.

6.4.1 Premier versement de l'aide financière

Le premier versement se fera suivant la signature du contrat et sur réception d'une facture. Il vise à couvrir les coûts de démarrage du projet pilote. Ce montant ne peut excéder 25 % du coût total du projet.

6.4.2 Facturation périodique

Hydro-Québec remettra au demandeur des versements périodiques selon les clauses prévues au contrat et après réception de factures. Ces versements visent à rembourser les coûts variables du projet pilote réels et engagés.

6.5 ÉTAPE 5 – Dépôt des rapports de suivi

6.5.1 Rapport préliminaire à la mi-projet

Le demandeur devra déposer son *Rapport de suivi de projet* lorsque la moitié du projet pilote sera réalisée. Les éléments que devra contenir ce rapport seront précisés dans l'entente contractuelle. La remise d'un des versements périodiques est conditionnelle au dépôt et à l'approbation de ce rapport par Hydro-Québec.

6.5.2 Versement final de l'aide financière

Le paiement final sera versé à la fin du projet pilote, à la suite de la remise du *Rapport final du projet pilote* conformément aux exigences d'Hydro-Québec. Les informations requises par Hydro-Québec pour ce rapport seront précisées dans l'entente contractuelle.

Hydro-Québec pourrait exiger une rencontre avec le demandeur dans le but d'obtenir des précisions additionnelles sur l'ensemble du projet pilote avant d'effectuer le dernier versement.

Section 7 – Références

Le présent guide du demandeur, le *Formulaire de demande d'analyse de proposition de projet* et les annexes ci-jointes sont disponibles sur le site Internet d'Hydro-Québec à l'adresse suivante : www.hydroquebec.com/piste

Les demandeurs peuvent acheminer leurs questions à l'adresse électronique suivante : piste@hydro.qc.ca

Le responsable du programme PISTE est Normand Cloutier et il peut être rejoint en composant le (514) 879-4100, poste 2191.

Section 8 – Avis

Application et modalités de programme

Hydro-Québec se réserve le droit :

- de refuser toute proposition qui ne répond pas aux critères du programme PISTE ;
- de demander des modifications à une proposition ;
- de limiter le nombre de projets lorsque l'enveloppe budgétaire réservée au programme PISTE sera épuisée ;
- de statuer sur l'admissibilité de toute mesure d'économie d'électricité proposée par le demandeur, leur potentiel d'économie d'électricité et les coûts admissibles ;
- d'interpréter les modalités du programme PISTE;
- de mettre fin en tout temps au programme PISTE ou de le modifier sans préavis.

Hydro-Québec s'engage à ne verser l'appui financier qu'au demandeur ayant mis en œuvre un projet pilote dans le cadre du programme PISTE et pour lequel une entente a été conclue. Il appartient au demandeur d'assumer toute responsabilité reliée à la mise en œuvre d'un projet d'initiatives.

Fiscalité

À titre d'information, nous vous fournissons un résumé des principaux impacts fiscaux du programme PISTE. Le client devrait s'adresser à son conseiller fiscal ou aux autorités fiscales au besoin.

Les paiements effectués par Hydro-Québec, dans le cadre du programme PISTE, sont normalement assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente du Québec (TVQ). Par conséquent, pour qu'Hydro-Québec effectue le paiement d'un appui financier, le client devra au préalable émettre une facture en spécifiant distinctement le montant des taxes (voir la section 4.3).

Aux fins de l'impôt sur le revenu, l'appui financier versé est un paiement incitatif qui devrait, selon le cas, réduire le coût ou le coût en capital d'un bien, réduire le montant d'un débours ou d'une dépense, ou constituer un revenu pour le client. Il revient au client de déterminer le statut fiscal de l'appui financier qu'il reçoit. Hydro-Québec émettra au client, sauf si celui-ci est un organisme exempt d'impôt, une déclaration de renseignements, « Paiements du gouvernement – Relevé 27 » en vertu de la Loi sur les impôts du Québec pour faire état du montant octroyé.

Annexe 1 **Formulaire de demande d'analyse
de proposition de projet**



*Projet d'initiatives structurantes en
technologies efficaces - PISTE*

**Formulaire de demande d'analyse
de proposition de projet**

Nom du projet

Présenté à
Hydro-Québec

Le jour mois année

Réservé à l'administration. ⇨

N° de dossier	A.M.J.
PS –	

Mise en garde

Ce formulaire peut être rempli à l'aide de Word 2000, 2002 ou XP. Si vous utilisez Word 97, vous remarquerez une différence de couleurs entre le texte et le bandeau du haut. Si vous ne possédez aucune des versions de Word, communiquez avec nous par courriel à l'adresse suivante :

piste@hydro.qc.ca (Sélectionnez le lien en maintenant la touche « Ctrl » enfoncée).

Comment remplir le formulaire

- Utiliser la touche **Tabulation** (située à gauche du clavier et de la lettre Q) pour déplacer le curseur d'un champ à un autre.
- Pour saisir un nombre, par exemple 10 000 \$, taper 10000 et cliquer sur la touche Tab.

Réservé à l'administration ⇨

N° de dossier	A MJ
PS -	

Pour que le numéro de dossier et la date se transposent sur toutes les pages ou se mettent à jour automatiquement, sélectionnez « Aperçu avant impression » au menu « Fichier ».

Avis

En déposant sa proposition, le demandeur convient qu'il a lu chacune des clauses du « Guide du demandeur » relatives au programme PISTE et qu'il comprend pleinement le sens et l'intention desdites clauses. Il s'engage à s'y conformer ainsi qu'à toutes les conditions, ententes et conventions stipulées aux présentes.

Tout désaccord de la part d'un demandeur sur le contenu d'une clause du « Guide du demandeur » devra faire l'objet d'une mention dans sa proposition avec la nature de l'objection et la clause qu'il propose. Cette mention peut se faire à la section 9 du présent document. Toute demande de modification à une clause pourrait compromettre l'attribution d'un contrat à un demandeur.

Réservé à l'administration ⇨

N° de dossier	A MJ
PS -	

Section 1 - Identification

1.1 - Demandeur

Nom du demandeur		Adresse		
Occupation	Courriel	Téléphone	Poste	Télocopieur
Nom du représentant du demandeur (s'il y a lieu)		Adresse		
Fonction	Courriel	Téléphone	Poste	Télocopieur

1.2 - Projet

Nom du projet
Marché(s) visé(s) <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Institutionnel <input type="checkbox"/> PME
Décrivez les grandes lignes de votre proposition de projet pilote.

1.3 - Équipe projet (Inscrivez le nom des membres de l'équipe, les rôles et responsabilités de chacun. Indiquez, s'il y a lieu, tous les partenaires impliqués dans le projet en précisant les rôles et responsabilités de chacun.)

Membres de l'équipe	Rôles et responsabilités
Partenaires impliqués	Rôles et responsabilités

963-0642

Réservé à l'administration ⇨

N° de dossier	A MJ
PS -	

Section 2 - Description du projet pilote

2.1 - Projet (Décrivez en détail votre projet pilote. Commentez le caractère novateur et original de votre proposition. Expliquez vos différentes stratégies utilisées, notamment celles relatives au marketing, communication, services à la clientèle, etc. Précisez en quoi vos stratégies assurent le succès de l'intervention proposée. Justifiez l'importance de réaliser un projet pilote.)

2.2 - Objectifs (Décrivez les objectifs qualitatifs et quantitatifs de votre projet.)

2.3 - Échantillon (Fournissez des informations détaillées sur l'échantillon proposé pour la réalisation de votre projet pilote, tel que les utilisateurs types, les bâtiments types, la zone géographique, la taille de l'échantillon/population, etc.)

Réservé à l'administration ⇨

N° de dossier	A MJ
PS -	

2.4 - Évaluation des gains énergétiques et autres hypothèses (Décrivez les hypothèses sous-jacentes à votre projet. Évaluez les gains énergétiques résultant de votre proposition. Commentez les modèles d'évaluation ou les outils de calcul qui vous ont servi à quantifier les données contenues dans la présente demande. Ajoutez tout commentaire que vous jugez utile à l'analyse de votre demande.)

2.5 - Description de la structure organisationnelle (Illustrez rapidement l'organigramme de l'équipe projet)

Section 3 - Échéancier

3.1 - Indiquez toutes les étapes de votre projet pilote à partir de la planification jusqu'à la rédaction du rapport final. Établissez un échéancier de réalisation pour chacune de ces étapes. Fixez les dates de début et de fin.

Étape/Activité	Échéancier	
	Date de début	Date de fin

3.2 - Indiquez les principaux risques qui pourraient compromettre la réalisation du projet ou le respect de l'échéancier. Fournissez, s'il est disponible, le plan de contingence qui permettrait de pallier ce ou ces risques.

Étape/Activité à risque	Piste d'atténuation

Réservé à l'administration ⇨

N° de dossier	A MJ
PS -	

3.3 - Ajoutez tout commentaire que vous jugez utile au regard des étapes et de l'échéancier de réalisation de votre projet.

Section 4 – Qualification du demandeur, de l'équipe projet et des partenaires

4.1 - Demandeur (Indiquez les expériences du demandeur en lien avec la nature du projet proposé. Définissez ses rôles et ses responsabilités dans le projet. Expliquez en quoi son expertise ou ses réalisations antérieures lui permettront de mener à bien le projet. Annexez son curriculum vitae au besoin.)

4.2 - Équipe projet (Décrivez, pour chaque membre de l'équipe, ses expériences et ses réalisations passées pouvant avoir un lien avec le présent projet. Indiquez les connaissances de l'équipe relatives au marketing, à la gestion de projet ou tout autre domaine pertinent à la nature du projet. Expliquez comment votre équipe est en mesure de mener à bien un tel projet. Annexez, au besoin, le curriculum vitae des membres de l'équipe de projet.)

Membres de l'équipe	Expériences et connaissances

Réservé à l'administration ⇨

N° de dossier	A MJ
PS -	

4.3 - Partenaires (décrivez, pour chaque partenaire associé au projet, ses expériences et ses réalisations passées pouvant avoir un lien avec le présent projet). Annexez, au besoin, le curriculum vitae des partenaires. Fournissez une copie des ententes de partenariat, si nécessaire.)

Partenaires	Expériences et connaissances

Section 5 – Estimation des coûts

5.1 - Coûts prévus (Fournissez le détail des dépenses prévues pour la réalisation de chaque étape ou activité du projet pilote proposé. Précisez s'il s'agit de coûts fixes ou variables. Justifiez vos estimés de coûts lorsque nécessaire. Au besoin, annexe tout rapport permettant d'analyser ces coûts.)

Détail	\$
Coût total du projet pilote (avant taxes, revenus et contributions financières diverses)	0

5.2 - Biens et services pour lesquels il n'y aura pas de déboursés (Indiquez les biens et services offerts par vos partenaires ou par vous-même pour lesquels il n'y aura pas de déboursés dans le cadre du projet.)

Réservé à l'administration ⇨

N° de dossier	A MJ
PS -	

5.3 - Principales hypothèses (Indiquez et expliquez les principales hypothèses sous-jacentes à vos estimations des coûts des étapes ou activités. Par exemple, les salaires horaires, le nombre d'heures requises, le coût du loyer, le coût de location d'équipement, etc. Joindre en annexe toute information permettant d'analyser vos estimés.)

5.4 - Tableau sommaire des coûts par activité (Remplissez le tableau suivant en indiquant les coûts des principales activités reliées au projet pilote.)

Tableau sommaire – Coûts par activité

Activités	Coûts (\$)	Part relative (%)
Coût total du projet pilote (avant taxes, revenus et contributions financières diverses)	0	100

Section 6 – Calcul de l'aide financière

6.1 - Indiquer l'aide financière demandée à Hydro-Québec en fonction du coût total de votre projet pilote et en tenant compte des revenus et des contributions des partenaires prévus.

Éléments	\$
Coût total du projet pilote (même que celui de la section 5.4)	0
Revenus estimés	()
Contributions financières versées par les partenaires ou par tout autre intervenant	()
Aide financière demandée à Hydro-Québec	0

Réservé à l'administration ⇨

N° de dossier	A MJ
PS -	

6.2 - Proposez le mode de versement souhaité de l'aide financière demandée à Hydro-Québec.

6.3 - Ajoutez tout commentaire que vous jugez utile pour expliquer et justifier l'aide financière demandée à Hydro-Québec.
(Joindre en annexe tout document pertinent à l'analyse du projet.)

Section 7 – Potentiel d'élargissement de votre projet

Indiquez comment votre projet peut s'étendre à l'ensemble du Québec. (Évaluez le taux d'adhésion probable, le potentiel d'économie d'énergie, etc. Commentez la capacité à déployer rapidement votre concept/approche à l'échelle provinciale.)

Réservé à l'administration ⇨

N° de dossier	A M J
PS -	

Section 8 – Impact environnemental

Indiquez les impacts environnementaux de votre proposition de projet.

Section 9 – Information complémentaire

Commentez les avantages pour Hydro-Québec de soutenir financièrement votre projet pilote. Ajoutez toute information que vous jugez pertinente pour l'analyse de la proposition (retombées économiques, impact énergétique, expériences/études déjà réalisées, balisage, etc.). (Joindre en annexe tout document pertinent pour l'analyse de la proposition.)

Signature

Personne ayant rempli ce formulaire

Nom		Titre	
Téléphone	Télécopieur	Adresse électronique	

Signature du demandeur (Le signataire doit être dûment autorisé à prendre des engagements au nom de l'entreprise.)

Nom		Titre	
Signature		A M J	